

L'an deux mil dix-sept, le 3 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

**Présents** : tous les membres en exercice à l'exception de

**Absent** : Mr SCANTAMBURLO Luigi

**Procurations** : Mr AIMAR Nicolas a donné procuration à Mme CHABOTIER Ingrid  
Mr CREPIN David a donné procuration à Mr DEGAND Claudy et Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques

Mme BASTIEN Béatrice est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 30 juin. Pas d'observation.

### **Compte URSSAF de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme FOULON Nathalie Présidente de l'Association des Parents et Amis de l'Ecole d'Elnes (APAEE) qui expose le problème :

Avec le changement de Municipalité en avril 2014, Mme FOULON Nathalie 4<sup>ème</sup> Adjointe, a repris la place de Présidente au sein de l'APAEE et s'est aperçue du gros problème financier de l'Association signalé par voie d'huissier.

L'ancien Président, ne payait pas d'URSSAF, ni de cotisations retraite...ne fournissait pas de fiche de paie à l'employée de cantine...et n'encaissait pas les chèques (des parents avaient signalé leur inquiétude au sujet des repas non payés).

Mme FOULON a vainement essayé de joindre Mr BULTEL José pour clarifier la situation sans succès, elle a appris qu'il n'était même pas connu auprès de la Sous-Préfecture dans sa qualité de Président de l'APAEE.

Elle lui a envoyé plusieurs courriers en recommandé avec accusé réception sans résultats !!!

En mars 2017, l'URSSAF envoie un contrôleur. Mme FOULON prévient Mr BULTEL qui ne daigne pas se présenter à cette convocation. Elle reçoit donc seule, l'agent de l'URSSAF, présente les documents réclamés par celui-ci pour la période d'avril 2014 à mars 2017 mais ne peut fournir aucune pièce comptable pour début 2014. Ce qui donne lieu à un redressement pour pièces justificatives non présentées

Mme FOULON présente ensuite au conseil municipal une synthèse du budget ainsi que la signification de contrainte sur laquelle il est fait mention « de payer, immédiatement et sans délai » la somme de 5 030€78 comprenant les cotisations, pénalités, majorations de retard, émoluments proportionnel et coût de l'acte.

Mme FOULON signale au conseil municipal que l'Association ne peut payer cette somme. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour régler l'huissier. Proposition que les conseillers accordent.

Mme FOULON remercie l'Assemblée mais elle aimerait que le préjudice financier subie par la Commune soit réparé. Monsieur le Maire suggère alors de contacter un conciliateur et le service de la protection juridique de la Commune pour d'éventuelles poursuites.

### **DELIBERATIONS**

**Objet** : Subvention exceptionnelle pour l'Association Parents et Amis de l'Ecole d'Elnes

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 5000 € à l'APAEE afin que cette Association puisse régler la contrainte du 7 septembre 2017 rendue par acte d'huissier au profit de l'URSSAF. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, il est accordé de verser cette subvention de 5000 € à l'APAEE.

### **Objet : Contrat avenir**

Monsieur le Maire signale que Mme VASSEUR Prescillia est actuellement en contrat avenir à raison de 26 heures semaine pour 3 ans renouvelable chaque année. Il est évoqué la possibilité de passer à 35 heures. Devant les nouvelles récentes de Pôle Emploi, il y aurait possibilité de bénéficier à nouveau de contrats aidés au 1<sup>er</sup> janvier prochain. De ce fait, il est décidé d'attendre la fin de l'année pour modifier son quota horaire. Ainsi, cela permettrait de recruter une deuxième personne.

### **Objet : Recensement de la population 2018**

En vue du recensement de la population prévu en janvier – février 2018, la commune va recruter 2 ou 3 agents. Une note d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres pour faire appel à candidatures.

### **Objet : Réfection toiture salle Ernest Azelart**

Monsieur le Maire annonce qu'il est urgent de réparer la toiture de la salle des fêtes. Mr VENDEVILLE Roger signale que c'est Mr Jean-Louis DECROIX qui exécutera les travaux. Il faudra le relancer car cela devient urgent.

### **Objet : Clôture de la régie d'avances pour la fête du 14 juillet**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2001 portant création de la régie d'avances pour le paiement des dépenses occasionnées lors de la fête du 14 juillet

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 7 septembre 2017;

Le conseil municipal DECIDE–

**ARTICLE 1** – La régie d'avances pour le paiement des dépenses occasionnées lors de la fête du 14 juillet instituée auprès de la mairie d'ELNES est clôturée à compter du 14 juillet 2017

**ARTICLE 2** – Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

**ARTICLE 3** - Le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de LUMBRES sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **Objet : Décision modificative 2**

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget pour ajuster le chapitre 16 et le chapitre 66. Les virements de crédits sont :

Au compte D66111 = 9000 € au D678 = - 9000 €

Au compte D020 = - 9000 € au D1641 = 9000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

## Divers :

- **Chemins** : Monsieur le Maire signale qu'il a déposé 150 tonnes de remblais gratuitement dans le chemin des grands camps.
- **CCAS** : Monsieur le Maire évoque le voyage des Aînés ainsi que le goûter. Plus de participants cette année ; bonne convivialité.
- Monsieur le Maire demande à Mme DEMEULEMEEZTER Roselyne Présidente du Comité des Fêtes présente de s'exprimer sur le programme 2018.  
Cette année notre village est vainqueur des jeux inter-villages devant Avrout, Ouve, Cléty, Dohem, Merck St Lievin. Le 19 août 2018 c'est ELNES qui organise inter-villages, il faudra proposer de nouveaux jeux... En janvier, Roselyne va déposer un dossier en mairie avec le règlement. En mars/avril les villages seront convoqués pour expliquer les différents jeux. Monsieur le Maire propose de faire les jeux à côté de la salle des fêtes.
- Monsieur Bernard VASSEUR rencontre le même problème, le chien du voisin aboie en continue, il va se renseigner auprès d'un conciliateur de justice. Il signale qu'il y a trop de bruit au terrain multisports (plaintes) ; il demande à quoi sert le panneau « village fleuri » près de l'arrêt de bus sur le mur du cimetière ? Monsieur le Maire répond que c'est pour signaler que notre village est inscrit au concours départemental des villages fleuris. Il demande que les fleurs fanées des rosiers soient retirées.
- Mme CHABOTIER Ingrid dit aussi que la haie en face du cimetière rue Jules Caron tombe et empêche les fleurs de pousser, en plus pas de passage... Elle dit aussi que des quads circulent au niveau du petit chemin entre la cité Médéric Merger et la rue de la Brasserie. Il faut mettre des piquets au milieu du passage. Peut-on mettre des ralentisseurs Résidence Alain Tassart pour la sécurité des enfants. Le terrain multisports est apprécié par tout le monde. Elle prévoit une réunion avec la Commission des fêtes pour organiser le marché de Noël.
- Mr MILHAMONT Jean-Marie signale qu'un contacteur différentiel est défectueux à la salle donc il a remplacé au disjoncteur. Attention de bien fermer les lumières de la salle car couteux et pour éviter restent allumées toute la journée.
- Mr DEGAND Claudy avec Mr CREPIN David (procuration) demandent s'il est possible d'installer un abri toit au niveau de l'entrée de l'école et de la salle des fêtes ainsi qu'un dépôt de cigarettes.
- Mr GASPART Jean-Pierre informe que les radars ne fonctionnent pas tout le temps ? Roger dit qu'ils sont en fonction. Il signale aussi que la lampe en face de chez lui clignote tout le temps ? A voir. Il demande que les papiers d'informations sur le village soient mis bien avant les manifestations.
- Mr BUQUET Michel est en colère c'est toujours le bazar (ordures) au-dessus de chez lui. Voir le conciliateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.